

D'après moi, il est bien suffisant certes d'imposer tous ces échelons administratifs aux ministères chargés de satisfaire les besoins particuliers de groupes ou d'individus qui ont donc déjà bien assez de difficulté à faire accepter leurs projets sans aller ajouter encore un palier supplémentaire, ce qui ne ferait que ralentir encore davantage la prise de décision. Je pense que ces 50 ou 60 nouveaux fonctionnaires dont parle le ministre de la Justice ne feront que paralyser le progrès social au lieu de le promouvoir. Voilà pourquoi j'en ai parlé comme d'un «beau projet». Ce sont de belles paroles, je l'avoue. On nous sert un magnifique sermon sur les intentions du gouvernement. Mais entre les lignes se dissimule le pouvoir, accordé au ministre qui dirige ces bureaucrates, de dire non à la hausse des pensions, de dire non à la hausse des allocations familiales, non aux subventions à la formation, non aux prestations aux anciens combattants.

A mon avis, c'est faire injure au ministre des Affaires des anciens combattants ou au ministre de la Santé et du Bien-être (M^{me} Bégin) de leur dire: vous avez droit à vos idées, mais on n'en tiendra pas compte car quelqu'un de plus haut placé va s'en occuper. Je ne veux nullement dire que ces sentiments me sont inspirés par l'actuel ministre de la Justice. Nous parlions tantôt du passé, de 1960. Le député ne siégeait pas à la Chambre en ce temps-là, mais il essayait de s'y faire élire. J'ignore ce que ce jeune homme faisait alors, mais je me rappelle bien l'avoir rencontré brièvement en 1963, lorsqu'il avait été élu pour la première fois et moi réélu. Cette année-là, nous nous sommes rencontrés lors d'un voyage; je crois que c'était en Floride.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Quand les députés auront fini de rire, je préciserai que ce voyage était organisé sous les auspices du groupe parlementaire canado-américain. Nous étions allés voir les installations du Cap Canaveral. C'était l'époque où l'on parlait le plus sérieusement du monde d'aller dans la lune. Ce que je me rappelle le plus au sujet de mon cher collègue, l'actuel ministre de la justice est qu'à cette époque il ne connaissait que quelques mots d'anglais. Quand je considère les progrès qu'il a accomplis depuis l'époque où il ne parlait pratiquement pas l'anglais en 1963 par comparaison avec la facilité maintenant avec laquelle il parle non seulement notre langue mais peut aussi présenter et défendre ses arguments, je crois qu'il a beaucoup de mérite.

● (1630)

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Voilà pour les louanges!

M. Knowles: Je tiens à dire au ministre de la Justice qu'il n'a pas de raison de s'inquiéter au sujet de ce que je viens de dire—je l'ai dit sans arrière-pensée. Là-bas, ils ne savent jamais quand ils devraient écouter ou se taire. Il aurait dû écouter. Je suis maintenant parvenu à capter son attention et je tiens à lui dire que je ne pense pas qu'il soit du genre de personne à se décharger de ses responsabilités sur le ministre des Affaires des Anciens combattants, sur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sur le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), sur le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), sur le solliciteur général (M. Kaplan) de qui relève la GRC, ou sur le secrétaire d'État (M. Fox) qui assume la responsabilité de nombreux

Développement social

programmes de formation, de la culture, et le reste, mais que je pense que c'est bien le cas de la bureaucratie.

Le ministre nous dit que cette nouvelle bureaucratie comprendra 50 ou 60 personnes. Je ne savais pas avant aujourd'hui combien d'employés il y aurait. Je suis tout à fait en faveur de la création d'emplois pour les fonctionnaires. Ils font certes un travail essentiel, mais je ne vois pas la nécessité d'affecter 50 ou 60 nouveaux fonctionnaires à des fonctions qu'exercent déjà le Conseil du Trésor, le bureau du Conseil privé, un comité du cabinet et le cabinet lui-même, pour qu'en définitive encore plus de projets de développement social soient refusés. Je pense qu'il serait préférable que ce département d'État ne soit pas créé.

C'est pourquoi nous nous opposons à la motion. Je sais fort bien que, comme cela se produit si souvent, le gouvernement a agi tout comme si la motion avait déjà été adoptée. Je le répète, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Rosedale, mais il ne m'a pas semblé se prononcer fermement pour ou contre la motion. Bien sûr, il y est favorable parce que son parti a eu la même idée la dernière fois. Ce projet s'inscrit dans le système des enveloppes. A mon avis, ce septième ne fonctionne pas du tout. Je pense que nos pensionnés, nos vétérans et tous ceux qui sont touchés par les programmes de développement social seraient beaucoup mieux servis si on laissait aux ministres et aux ministères chargés de ces programmes le soin de s'en occuper.

A un moment donné, le ministre de la Justice a dit que nous pouvons nous féliciter des progrès au fil des années. J'ai l'impression qu'il a écouté le discours que je fais à peu près une fois par mois sur l'amélioration des services sociaux depuis mon arrivée ici en 1942. Je songe ici aux pensions qui étaient de \$55 par mois en 1960. Lorsque je suis arrivé aux Communes en 1942, elles étaient de \$20 par mois; les allocations familiales n'existaient pas et de nombreux programmes d'aide ont été mis en œuvre depuis. Voilà qui est excellent. Nous pouvons nous féliciter de ce que nous avons accompli, mais il nous reste encore beaucoup à faire et je doute que nous augmentions nos chances de réussite en créant cette bureaucratie de 50 ou 60 employés chargée de contrôler ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou celui des Affaires des anciens combattants s'efforcent de faire pour les citoyens qu'ils représentent et qu'ils veulent aider. Voilà pourquoi nous nous opposons à la motion dont nous sommes saisis.

Comme le gouvernement le fait si souvent, il propose une chose puis va de l'avant, agissant comme si le projet était adopté. En parcourant la liste des membres du cabinet publiée dans le *hansard*, j'ai remarqué que le ministre de la Justice y figure aussi comme ministre d'État chargé du Développement social, même si ce ministère d'État n'existe pas encore. Il semblerait donc que cette bureaucratie est déjà en place.

Je me rends compte aussi que nous devons appliquer le Règlement qui prévoit qu'une motion de ce genre peut faire l'objet d'un débat d'un maximum de sept heures après quoi la Chambre doit se prononcer. Étant donné la majorité libérale et comme les conservateurs estiment apparemment qu'ils doivent approuver ce qu'ils ont fait auparavant, elle sera probablement adoptée, mais je dis au nom de notre parti qu'à notre avis, c'est une erreur.